DLP -1-8-64

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE** ANGERS (Tél. 87-26-92)

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit - Thouars -* ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL

15 F.

SUPPLEMENT N°3 AU BULLETIN N°46 DE JUILLET 1964 - INDRE ET LOIRE - MAINE ET LOIRE - SARTHE VIENNE - VENDEE .................. P 39
LOIRE-ATLANTIQUE .................. P 41

SUPPLEMENT N°4 AU BULLETIN N°46 DE JUILLET 1964 - DEUX-SEVRES (SAUF REGION DE LA GATINE) .......................... P 47

## ARBRES FRUITIERS

### AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Le vol de 2éme génération est commencé ; en même temps, quelques pontes issues des derniers papillons du premier vol arrivent encore à éclosion. La protection assurée par le dernier traitement est devenue insuffisante. Il est donc indispensable d'effectuer une nouvelle application dès réception de cette note.

- Dans le département de la Sarthe, elle peut être réalisée à partir du 3 Août.
- Ce traitement n'est pas à effectuer dans la région de la Gâtine du département des Deux-Sèvres.

Respecter strictement la législation en vigueur concernant l'emploi des produits. Il est donc rappelé notamment que pour les variétés dont la récolte est proche, seuls sont autorisés jusqu'à 7 jours de la récolte, le D.D.D., le Méthoxychlore, le Carbaryl (anciennement Sevin).

Du fait des conditions climatiques actuelles, utiliser de préférence des insecticides à longue durée d'action ; éviter notamment l'emploi de certains esters phosphoriques à durée d'efficacité courte.

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER - Dans les vergers où les taches sont très nombreuses et pour les variétés dont la récolte n'est pas imminente, ajouter un fongicide à la bouillie anti-carpocapse.

### INFORMATIONS

ARAIGNEES ROUGES ET JAUNES - On note une recrudescence d'activité de l'araignée rouge sur pommier et l'apparition de l'araignée jaune dans les vergers de poiriers. Intervenir en cas de nécessité en se conformant strictement à la législation en vigueur concernant l'emploi des acaricides.

## CULTURES LEGUMIERES ET GRAINIERES

TEIGNE DU POIREAU - Le 3éme vol est commencé. Dans les parcelles où des attaques ont été constatées au cours des générations précédentes, effectuer un traitement dans les derniers jours de la semaine du 3 au 8 août. Utilisez un produit à action curative.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
- J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
- R. GEOFFRION - J. BOUCHET -

- TIRAGE DU 31 JUILLET 1964 - 3.690 EXEMPLAIRES -

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

